

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 30 ET 31 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**L'IMMIRSIONI A PRO DI L'IMPARERA DI U CORSU :
SUSTEGNU A L'ASSOCIU SCOLA CORSA PAR 2026/2027
L'IMMERSION AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DU
CORSE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SCOLA CORSA
POUR LA PÉRIODE 2026/2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Introduction

Le 30 juin 2022, l'Assemblée de Corse adoptait un rapport stratégique présenté par le Conseil exécutif de Corse, faisant de l'immersion un élément déterminant de sa politique linguistique.

Dans ce rapport, plusieurs dispositifs d'action sont proposés pour généraliser l'apprentissage et la pratique de la langue corse dans les domaines éducatif et sociétal.

Si l'immersif apparaît comme central dans le volet sociétal, en témoigne la démarche engagée autour du label *Paesi è Cità Immersivi*, la pratique du corse est aujourd'hui principalement assurée par l'école.

Aussi, dans le cadre scolaire, le choix est fait de renforcer à la fois l'enseignement bilingue, dont les établissements sont toujours plus nombreux, à travers un soutien constant à toute une série de mesures existantes, et par le soutien massif aux méthodes immersives dans l'enseignement public comme dans le cadre associatif.

C'est dans ce contexte que ce rapport est proposé.

Il vient illustrer le choix stratégique du Conseil exécutif en faveur de l'immersion linguistique, en proposant le renouvellement du soutien financier de la Collectivité de Corse, pour la période 2026/2027, à l'association « Scola Corsa – A Federazione », dont l'action entreprise il y a cinq ans a démontré son efficacité et dont l'effort en faveur de la langue corse se poursuit.

Ce même choix se traduit dans le même temps par un engagement fort de notre Collectivité en faveur du développement de l'enseignement immersif au sein de l'enseignement public.

Pour rappel, la Collectivité de Corse finance intégralement une convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'État, représentant un engagement d'environ 1,3 million d'euros, destiné à renforcer l'enseignement de la langue corse et à développer les dispositifs immersifs sur l'ensemble de l'île.

Cette convention permet notamment le financement d'actions structurantes en matière de formation des enseignants et s'inscrit dans la stratégie globale portée par le Recteur de l'Académie de Corse, SCOLA 2030, visant à accroître l'exposition des élèves à la langue corse, érigée en savoir fondamental, et à favoriser l'émergence

d'un parcours d'apprentissage toujours plus immersif.

Ainsi, le soutien apporté aux initiatives associatives s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'action menée par la Collectivité de Corse en faveur de l'immersion, tant dans la société que dans les écoles, qu'elles soient associatives ou publiques.

Dans les deux cas, l'objectif poursuivi est identique : permettre une transmission renforcée de la langue corse, favoriser son usage quotidien et contribuer à la formation de locuteurs pleinement compétents.

La Collectivité de Corse considère en effet que les différentes formes d'immersion linguistique participent de manière complémentaire à la réalisation de cet objectif d'intérêt général.

Le présent rapport s'inscrit donc dans une continuité politique, le soutien depuis la signature de la première Convention entre la Collectivité de Corse et « Scola Corsa – A Federazione », le 18 juillet 2022 et le développement de son action au bénéfice des enfants et de la langue corse.

1. Le projet immersif porté par « Scola Corsa – A Federazione » : bilan à date

Pour rappel, l'Association « Scola Corsa – A Federazione » est dédiée à la défense et à la promotion du patrimoine culturel corse à travers diverses actions et initiatives éducatives, notamment des activités de formation, de recherche et d'édition. Elle s'attache à garantir la promotion et la transmission de la langue corse, notamment dans un contexte immersif, en favorisant la création d'associations locales, membres d'A Federazione.

L'objet poursuivi par cette association est en parfaite adéquation avec la volonté politique affirmée au travers du rapport stratégique précité et répond à l'ambition de parvenir à construire, avec les autorités académiques, un système semblable à celui du Pays basque, où cohabitent aujourd'hui, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives.

Le réseau mis en place par l'association « Scola Corsa – A Federazione » ne se développe pas au détriment des expériences déjà existantes et à venir, mais entend au contraire renforcer l'offre immersive globale.

Alors que s'achève son cinquième exercice, l'association « Scola Corsa – A Federazione » maintient son cap initial de promotion de la langue et de la culture corses en poursuivant son développement ainsi que la structuration nécessaire à sa pérennisation.

Cette année encore, l'association affiche un très bon bilan pédagogique.

Les équipes intègrent avec professionnalisme, et selon des démarches innovantes, les contraintes inhérentes à cette évolution : l'apprentissage de la lecture en immersion totale ainsi que l'intégration progressive du français à partir du CE1 et dans les niveaux suivants, respectant en cela les attendus de l'Éducation nationale.

La progressivité des apprentissages s'inscrit dans le respect de la spécificité de

l'enseignement immersif et les formateurs persévèrent dans la production des supports pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de celui-ci.

La formation continue interne demeure essentielle. Il s'agit d'élaborer collectivement, dans une concertation permanente avec les formateurs du réseau Eskolim, une pédagogie novatrice et dynamique, inédite en Corse.

Depuis la rentrée 2024, des étudiants en Master "Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation" (MEEF) bilingue ont été accueillis en stage d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles grâce à une convention signée avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Università di Corsica.

Cette démarche s'inscrit dans la construction d'un environnement cohérent et ambitieux initiée par « Scola Corsa – A Federazione » et l'INSPE visant l'ouverture d'une formation préparatoire au concours spécifique « Institut Supérieur des Langues de la République Française » (ISLRF).

En 2025, soit un an plus tôt que prévu, « Scola Corsa – A Federazione » a obtenu la contractualisation de son réseau avec l'Éducation nationale, ainsi que l'ouverture de deux concours externes spécifiques ISLRF destinés aux formateurs qui souhaitent enseigner au sein des écoles immersives associatives du réseau Eskolim. La dotation 2025 était de deux postes.

Pour 2026, une contractualisation généralisée est demandée par l'association, soit onze postes supplémentaires.

Enfin, l'élan sociétal s'est confirmé autour de la dynamique portée par l'association. Le nombre croissant des inscriptions, des adhésions et des dons en témoigne, mais également le public nombreux venu assister aux manifestations organisées (concerts et autres événements de soutien, conférences-débats, fêtes scolaires...). Pour cette année scolaire 2025-2026, plus de 200 élèves sont accueillis, répartis sur cinq sites (Bastia, Biguglia, Lucciana, Corti, Sarrula).

2. La poursuite du projet immersif : l'enjeu de la sécurisation

Alors que la dynamique linguistique et sociétale engagée par l'Association ne faiblit pas, le recours de Monsieur le préfet de Corse devant le tribunal administratif (le 16 janvier 2026) concernant le soutien de la Collectivité de Corse à « Scola Corsa – A Federazione » pour la période 2025- 2026, et l'absence de retour formel aux demandes répétées d'une généralisation de la contractualisation, ont au cours des derniers mois favorisé un climat d'incertitude quant à la pérennisation de la structure et de son action. Ainsi, de nombreux acteurs se sont publiquement exprimés en faveur de la poursuite et de la sécurisation du projet.

Cette mobilisation a réuni des élus de Corse et au-delà, des associations, des acteurs du monde culturel et économique, des universitaires, des entrepreneurs, des parents d'élèves ainsi qu'un nombre croissant de citoyens. Plus de deux cents communes ont notamment manifesté leur soutien à travers des délibérations et des motions. Plusieurs entreprises et chefs d'entreprise ont également apporté leur concours à travers des démarches de mécénat et de soutien financier, témoignant de l'intérêt porté au projet bien au-delà de sa seule dimension éducative.

Des événements de soutien, réunions publiques, conférences, manifestations culturelles et initiatives citoyennes ont par ailleurs été organisés sur l'ensemble de l'île afin de rappeler l'importance accordée à ce dispositif et le soutien massif de la société civile.

C'est donc dans ce contexte que le présent rapport est proposé, avec une instruction technique destinée à sécuriser l'accompagnement de la structure, dans le respect des principes politiques et juridiques fondant l'action de la Collectivité de Corse et suite à un accord intervenu avec les services de l'Etat en date du 26 juin 2026.

L'instruction menée par les services de la Direzione Lingua Corsa est donc conforme au travail engagé entre l'association, les services de l'État et les services de la Collectivité de Corse afin de préciser le cadre juridique de son intervention et de sécuriser les modalités de son soutien financier, via un rescrit préfectoral.

Elle repose sur la contractualisation de 6 nouveaux postes à compter de la rentrée de septembre 2026 (portant à 8 le nombre de postes contractualisés) et sur une logique de comptabilité analytique permettant une distinction explicite entre les activités d'enseignement et de promotion de la langue corse, objet du recours formulé par le préfet de Corse, et sur la base de la demande de soutien financier présenté par l'Association en date du 10 février 2026 et 12 mars 2026 et mise à jour en date du 17 juin 2026.

3. 2026-2027 : un cadre de financement renouvelé pour assurer la pérennité du dispositif

Si les perspectives de déploiement consistent à étendre le maillage associatif immersif sur l'ensemble du territoire, une ouverture de classe étant programmée dès septembre 2026, cette planification prend en compte une évolution du modèle et la diversification des moyens de financement.

Dans ce contexte, au-delà des demandes portant sur la contractualisation et la sécurisation du financement de la Collectivité de Corse, « Scola Corsa – A Federazione » a engagé une démarche structurée en faveur des mairies, du mécénat, et des familles.

Il s'agit notamment d'une évolution du modèle visant plus d'indépendance eu égard à la Collectivité de Corse et intégrant ainsi l'amélioration des recettes de participation des communes, qui résulterait de l'impact juridique des contractualisations, mais aussi d'un effort contributif des familles.

À la rentrée prochaine, en septembre 2026, l'association devrait accueillir un minimum de 291 élèves, répartis sur 6 sites différents.

Les montées de cohorte s'effectuent de manière régulière. Après l'ouverture des premiers niveaux de Cours préparatoire en 2023, des premiers CE1 en 2024 et des CE2 en 2025, la rentrée 2026 verra l'ouverture de la première classe de CM1 à Bastia.

A noter que depuis 2021, Scola Corsa est également créatrice d'emplois. Le recrutement de huit personnes supplémentaires est prévu pour la rentrée.

Afin d'assurer ses missions dans des conditions optimales, l'association pourra s'appuyer sur un effectif de 41 salariés, comprenant : 18 formateurs ; 18 animatrices LCC au sein des équipes éducatives ; 5 personnes au sein du service d'encadrement pédagogique et de direction administrative. Ce dernier a pour mission de coordonner, structurer, communiquer et gérer cette structure en croissance.

Afin de répondre à ce projet, « Scola Corsa – A Federazione » a présenté à la Collectivité de Corse un budget prévisionnel de 1 916 358 €, dont 234 200 € correspondant à des dépenses non éligibles applicables aux subventions de la Collectivité de Corse, et qui ne sont de fait pas pris en compte dans le cadre de ce conventionnement (intérêts des emprunts et dettes, valeurs comptables des éléments d'actifs, dotations aux amortissements, impôts et taxes et dépenses de matériel en investissement).

Ainsi, sur un budget total de 1 916 358 €, le coût total estimé éligible du programme 2026 / 2027, après exclusion des dépenses non éligibles, s'élève à 1 682 158 euros. Au sein de cette assiette, les dépenses analytiquement rattachées aux actions de promotion, de diffusion, de transmission et de développement de la langue corse s'élèvent à 1 311 976 €, soit environ 78 % des dépenses éligibles.

La subvention sollicitée auprès de la Collectivité de Corse, d'un montant de 1 240 400 €, demeure inférieure au montant des dépenses rattachées aux actions relevant de sa compétence en matière de politique linguistique.

Ces dépenses incluent :

- les dépenses de la cellule administrative à hauteur de 100 %, sous réserve de la production par l'association de justificatifs permettant d'établir que cette cellule est exclusivement affectée au pilotage du projet de promotion de la langue corse et à l'organisation technique du réseau (fiches de poste, organigramme fonctionnel et tout document attestant des missions effectivement exercées), à l'exclusion de toute mission de gestion administrative de l'activité d'enseignement ou de fonctionnement scolaire ;
- les dépenses de personnel exerçant des fonctions mixtes de coordination, d'encadrement des ressources humaines, d'animation du réseau et d'accompagnement des actions immersives, à proportion du temps effectivement consacré aux actions de promotion, de diffusion et de transmission de la langue corse, déterminée selon une clé analytique objectivée par les tableaux de ventilation annexés à la présente convention et sous réserve de la production par l'association des fiches de poste et plannings justifiant cette répartition ;
- 61% des dépenses de personnel dédié à la formation des adultes et 100 % des dépenses de personnel dédié à la production de supports linguistiques, étant déclaré que les personnels concernés destinent une part égale de leur temps de travail à ces deux missions ;
- les dépenses de personnel affecté à l'animation linguistique, sous réserve que les missions exercées soient distinctes de l'activité d'enseignement et

concernent exclusivement des temps ou actions de promotion, de diffusion, de pratique quotidienne ou d'animation en langue corse, notamment l'accueil, la restauration, les récréations animées, les ateliers linguistiques, les activités périscolaires, les événements culturels et la production de contenus en langue corse ; les dépenses de locaux calculées au prorata des temps d'utilisation hors enseignement (garderie, restauration scolaire, accueil) et sous réserve que lesdites dépenses relèvent bien du petit entretien ou de dépenses de fonctionnement ;

- les dépenses afférentes aux activités périscolaires et extrascolaires expressément dédiées à la pratique, à la diffusion et à la promotion de la langue corse, telles que notamment les ateliers immersifs, actions culturelles, événements publics, productions de contenus, publications, activités d'oralité, actions ouvertes aux familles et manifestations de valorisation de la langue corse.

Cette ventilation analytique répartit de manière claire les dépenses entre « *Langue régionale* » et *Enseignement* ».

Conclusion

Conformément à l'article L.1111-4 du CGCT, et au titre de la compétence de la Collectivité de Corse en matière de politique linguistique, une convention est proposée pour la période 2026/2027 afin de soutenir les actions de promotion, de transmission et de développement de la langue corse portées par l'association « Scola Corsa – A Federazione ».

Ce soutien s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques adoptées par l'Assemblée de Corse et dans le cadre des travaux conduits avec l'association et les services de l'État afin de sécuriser juridiquement l'intervention de la Collectivité de Corse.

L'instruction prenant en compte les seules dépenses relevant des actions en faveur de la langue corse, grâce à la ventilation analytique produite, sur cette base, et après déduction des dépenses non-éligibles selon les critères applicables habituellement dans le cadre des subventions accordées par la Collectivité de Corse, celle-ci peut intervenir en soutien à « Scola Corsa – A Federazione » au titre de l'année 2026-2027, dans le seul champ de ses compétences en matière de politique linguistique et culturelle.

Sur un budget total de 1 916 358 €, les dépenses liées aux activités de promotion de la langue corse s'élèvent à 1 311 976 €.

La fédération « Scola Corsa – A Federazione » sollicite la Collectivité de Corse à hauteur de 1 240 400 € pour la mise en œuvre de son projet pour l'année 2026/2027.

En conséquence, et en raison de l'intérêt stratégique de ce projet, en totale adéquation avec les objectifs de la politique linguistique du Conseil exécutif de Corse, il est proposé d'accorder la somme de 1 240 400 € à l'association « Scola Corsa – A Federazione » pour la période 2026/2027, soit 78% des dépenses éligibles.

Cette instruction, conformément aux accords pris, fait l'objet d'une demande de rescrit afin de sécuriser le financement et de pérenniser la structure Scola Corsa, et ainsi offrir une perspective durable aux enfants scolarisés au sein de l'association.

Vi pregu di dilibaranni.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexes :

- 1 – Convention CDC – « Scola Corsa – A Federazione » pour 2026/2027.
- 2 – Grille d'analyse Direzione Lingua Corsa.
- 3 – Demande de soutien financier formulée par l'association Scola Corsa – A Federazione, en date du 17 juin 2026.